

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **arrete2370** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **COMPOSITION CASDIS**

Nature : **Arrêtés réglementaires**

Matière : **Institutions et vie politique - Designation de représentants**

Date de télétransmission : **11/04/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **COMP_CASDIS.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 084

Identifiant de l'acte : **084-288400021-20230411-arrete2370-AR**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **11/04/2023**



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

DIRECTION GENERALE
Division de l'Administration Générale
Affaire suivie par : Martine CASADEI

ARRÊTÉ N° 23 - 70

FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la note d'information NOR : INTE2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;
- VU l'arrêté N° 20-770 portant répartition des sièges et pondération des suffrages attribués aux collectivités membres du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour les élections au conseil d'administration ;
- VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des communes et des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020 ;
- VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020 ;
- VU la note d'information du 27 avril 2021 du ministre de l'Intérieur, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, relative au renouvellement des représentants des départements aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;
- VU la délibération du conseil départemental de Vaucluse n° 2020-460 du 30 juillet 2021 relative à la désignation des conseillers départementaux au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;
- VU La lettre de démission de son mandat de représentant des communes au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse de Monsieur Thierry LAGNEAU en date du 29 juillet 2021

CONSIDERANT

La démission de Madame Corinne TESTUD-ROBERT de son mandat de conseiller municipal et de sa fonction de maire par courrier du 15 décembre 2022, acceptée par Madame la préfète de Vaucluse le 19 décembre 2022

CONSIDERANT

Que depuis le 19 décembre 2022, un membre titulaire du CASDIS ne peut être remplacé par son suppléant

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté de la Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse n° 21-1029 du 13 août 2021.

ARTICLE 2 : le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse est composé ainsi qu'il suit :

➤ *Représentants du département élus par le conseil départemental*

En tant que titulaires :

Dominique SANTONI (membre de droit)
Thierry LAGNEAU
Marielle FABRE
Bruno VALLE
Sophie RIGAUT
Annick DUBOIS
Jean-François LOVISOLO
Hervé DE LEPINAU
Anthony ZILIO

En tant que suppléants :

Patrick MERLE
Christelle JABLONSKI-CASTANIER
Pierre GONZALVEZ
Suzanne BOUCHET
Max RASPAIL
Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
Noëlle TRINQUIER
Danielle BRUN
Christine LANTHELME

➤ *Représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours*

En tant que titulaire :

M. Jérôme BOULETIN

En tant que suppléant :

M. André AIELLO

➤ *Représentants des communes non membres des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours*

En tant que titulaires :

Mme Catherine GAY
M. Claude Morel
M. Louis DRIEY
M. Roger ROSSIN
M. Jean-Marc BRABANT

En tant que suppléants :

M. Claude NAHOUM
M. Christophe REYNIER-DUVAL
Mme Brigitte MACHARD
M. Joël BOUFFIES

➤ *Assistent également au conseil d'administration avec voix consultative :*

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers ;
Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers ;
La référente mixité et lutte contre les discriminations du SDIS de Vaucluse ;
Le référent sûreté et sécurité au sein du SDIS de Vaucluse.

- *Ainsi que les représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels :*

Sapeurs-pompiers professionnels officiers

En tant que titulaire :

M. Yves LE GUENNEC

En tant que suppléant :

M. Jean-Philippe NOTHEISEN

Sapeurs-pompiers professionnels non officiers

En tant que titulaire :

M. Christophe VACHER

En tant que suppléant :

M. Frédéric LAGIER

Sapeurs-pompiers volontaires officiers

En tant que titulaire :

M. Jean-Robert BARTHELEMY

En tant que suppléant :

M. Serge FRIZET

Sapeurs-pompiers volontaires non officiers

En tant que titulaire :

M. Lionel GOMEZ

En tant que suppléant :

M. Nicolas DOMEYNE

Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

En tant que titulaire :

M. Guillaume COUTAREL

En tant que suppléant :

M. Jérôme TASSART

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du SDIS de Vaucluse sous l'onglet « Publication des actes administratifs du SDIS de Vaucluse »

Avignon, le **30 MARS 2023**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU